

EVASION FISCALE : NOTRE MODELE CIVILISATIONNEL EST EN JEU !

Après les révélations des Paradise Papers, la députée européenne Greens-EFA et ancienne procureur de la République française, spécialiste des affaires fiscales, Eva Joly, nous a reçu afin de discuter de l'évasion fiscale, de ses conséquences sur la société et des solutions qui pourraient être apportées.



Qu'est-ce que l'évitement fiscal vous inspire ?

Tout d'abord, le vocabulaire est important. Est-ce que c'est de l'évitement, de la fraude, tout cela dépend. Ce qui peut sembler « légal » ne l'est pas toujours en réalité. Par exemple, quand quelqu'un dit avoir une propriété à Londres, rien n'est illégal. Mais il faut alors se demander pourquoi tout cela est fait via un système offshore dont le principal intérêt est d'être caché. Pour savoir si cela est véritablement légal, il faudrait savoir s'il a déclaré sa propriété aux autorités

informations sont protégées par le secret fiscal. Seule une enquête permettrait de tout révéler. Or, si l'on se penche sur le cas de la France, il existe une grave anomalie appelée le « verrou de Bercy »¹. En effet, du fait de ce verrou, le Procureur ne peut pas initier de lui-même une enquête pour fraude fiscale sans l'aval de Bercy.

C'est la même chose pour les multinationales. Il faut regarder chaque montage au cas par cas. Toujours dans le cas de la France, nous avons une disposition précisant qu'il est interdit de faire des montages

1. Le dispositif est une exception au droit pénal français. Il accorde aux services du ministère des Finances le droit de décider ou non du lancement de poursuites par la justice à l'encontre d'un individu soupçonné de fraude fiscale, sans la moindre justification. Il s'agit là d'une limitation des pouvoirs confiés au procureur.

dont l'unique but est d'éviter les impôts. Or la difficulté juridique dans ce cas est de prouver qu'il s'agit de « l'unique but ». Les multinationales répètent que ce qu'elles font est légal. Mais la légalité a toujours été le résultat des forces en présence. Si tout cela est en effet « légal », alors c'est qu'il faut changer la législation afin qu'il y ait une véritable égalité devant l'impôt.

Il faut lutter contre les régimes fiscaux déloyaux, comme cela peut exister au Royaume-Uni ou aux Pays-Bas. Les failles fiscales sont exploitées par un grand nombre d'intermédiaires et d'avocats fiscalistes dans le but de permettre aux multinationales et aux puissants de ne pas payer d'impôts. C'est ce que montrent les Paradise Papers.

Quelles seront les conséquences de ce « leaks » dans les négociations avec le Royaume-Uni concernant le Brexit puisque l'on se rend compte que des dépendances de la Couronne sont concernées ?

Même sans le Royaume-Uni, l'Europe reste le plus grand marché au monde. L'Europe a donc les moyens et la puissance nécessaire pour dire au Royaume-Uni qu'ils n'auront pas accès au marché intérieur tant qu'ils n'auront pas réglé le problème de leurs territoires offshore qui agissent comme des paradis fiscaux à notre porte.

Est-ce que cela se profile dans ces négociations ?

Cela suppose que l'Angleterre veuille réelle-

1. Rapport Taxe 1 disponible sur : <http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?pubRef=-//EP//NONSGML+TA+P7-TA-2013-0205+0+DOC+PDF+V0//FR>

2. Rapport Taxe 2 disponible sur : <http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?pubRef=-//EP//NONSGML+TA+P8-TA-2016-0310+0+DOC+PDF+V0//FR>

ment aboutir à un accord. Pour l'instant, ses dirigeants semblent continuer à croire qu'ils peuvent s'en passer et qu'ils n'ont pas grand-chose à perdre. Espérons qu'ils finissent par voir la réalité en face et que l'Union se montre ferme et unie à ce sujet : pas d'accès au marché intérieur sans respect des règles fiscales européennes. Le Brexit peut être une formidable opportunité pour justement régler cette question

des paradis fiscaux du Royaume-Uni. Saisissons-là !

N'y a-t-il pas un paradoxe entre libéralisme économique et la volonté de lutter contre l'optimisation ?

Le libéralisme doit être régulé. Dans les rapports TAXE 1² et TAXE 2³, nous proposons des solutions concrètes pour mieux combattre l'évasion fiscale. La suite se trouve dans le rapport Panama Papers qui sera voté en décembre prochain par le Parlement européen. Par exemple, nous avons constaté, dans le cadre de cette commission d'enquête, que tous les États membres ne respectent pas la directive anti-blanchiment. Il faut renforcer notre arsenal législatif en matière de transparence fiscale et de lutte contre le blanchiment, mais aussi veiller à la bonne application de ces règles.

Ces rapports proposent-ils des mesures ?

Les plus grands évadés fiscaux, ce sont les multinationales. La solution à cela, c'est le Common Corporate Consolidated Tax Basis (ACCIS en français - Assiette Commune

Consolidée pour l'Impôt sur les Sociétés)⁴.
« Les plus grands évadés fiscaux, ce sont les multinationales. »

Le problème est que chaque filiale est imposée comme s'il s'agissait d'une entité indépendante et cela permet à ces entreprises d'éviter le paiement de taxes. Il est temps de taxer les multinationales comme un seul groupe, et de répartir ensuite le produit fiscal entre les filiales en fonction de la réalité de l'activité économique de chacune d'elle. C'est le but de cette réforme. Mais encore faudrait-il que les États membres qui bloquent toute avancée en ce sens, notamment le Luxembourg, les Pays-bas, l'Irlande, Malte et Chypre, changent de position en la matière.

L'article 116 ne permet-il pas de contourner l'unanimité requise au Conseil sur les questions fiscales⁵ ?

C'est ce que nous, les écologistes, préconisons, en particulier pour l'adoption de cette réforme (ACCIS).

La liste noire proposée est-elle un coup d'épée dans l'eau dès lors qu'elle ne contient que des pays étrangers mais aucun pays européen ?

4. L'Assiette Commune Consolidée pour l'Impôt sur les Sociétés (ACCIS) est un ensemble unique de règles permettant de déterminer le résultat imposable d'une société au sein de l'UE. Avec l'ACCIS, les sociétés exerçant des activités transfrontalières devront se conformer à un système européen unique pour déterminer leur revenu imposable, plutôt qu'aux différents régimes nationaux dans lesquels l'activité est exercée. Les groupes soumis au régime ACCIS auraient la possibilité de ne remplir qu'une seule déclaration fiscale consolidée pour l'ensemble de leurs activités au sein de l'UE. Les résultats imposables consolidés du groupe seraient répartis entre chacune des sociétés qui le constituent par application d'une formule simple. Cela permettra à chaque État membre de soumettre les bénéfices des sociétés résidentes de cet État à son propre taux.

5. L'article 116 stipule qu'« au cas où la Commission constate qu'une disparité existant entre les dispositions législatives, réglementaires ou administratives des États membres fausse les conditions de concurrence sur le marché intérieur et provoque, de ce fait, une distorsion qui doit être éliminée, elle entre en consultation avec les États membres intéressés. Si cette consultation n'aboutit pas à un accord éliminant la distorsion en cause, le Parlement européen et le Conseil, statuant conformément à la procédure législative ordinaire, arrêtent les directives nécessaires à cette fin. Toutes autres mesures utiles prévues par les traités peuvent être adoptées ». L'utilisation de cet article permettrait de contourner l'unanimité requise au Conseil. »

C'est pourquoi il faut aussi régler ce problème au sein de l'Union. Mais cela ne doit pas nous empêcher d'adopter une liste ambitieuse et crédible de paradis fiscaux. C'est en cours de négociation entre les États membres. Si l'UE propose une liste avec 12 pays, c'est déjà plus performant que celle de l'OCDE qui n'en contient qu'un seul ! Mais une liste noire européenne sans les territoires offshore britanniques comme l'île de Man, qui sont au cœur du système d'évasion fiscale, c'est vrai que ce serait une occasion manquée pour l'Europe d'affirmer sa détermination et sa crédibilité dans la lutte contre les paradis fiscaux.

Le Parquet européen représente-t-il un espoir ?

« Il est temps de taxer les multinationales comme un seul groupe, et de répartir ensuite le produit fiscal entre les filiales en fonction de la réalité de l'activité économique de chacune d'elle. »

C'est un grand espoir, parce que par exemple, il sera compétent sur les questions de fraudes à la TVA. C'est un progrès dans les institutions et pour une

meilleure coopération judiciaire entre les États membres en matière de fraudes financières.

Quel problème l'évitement fiscal engendre-t-il pour nos sociétés ?

C'est notre modèle civilisationnel qui est en jeu. Dans le vocabulaire, les conservateurs ou les libéraux parlent « d'enfer fiscal ». L'impôt ne doit pas être vu comme un enfer, c'est le fondement de nos sociétés, de notre civilisation, du vivre-ensemble. C'est ce qui permet de financer nos écoles et nos hôpitaux !

« L'impôt ne doit pas être vu comme un enfer, c'est le fondement de nos sociétés ! »

Enfin, l'impact médiatique des Paradise Papers n'a pas été aussi important que pour les Panama Papers. Pourquoi ?

On peut s'inquiéter du manque d'indépendance de certains médias. Même pour le journal Le Monde qui a publié ces enquêtes, et notamment un article sur Bernard Arnault. Regardez quelles conséquences cela a eu : la patron de LVMH semblerait avoir demandé une réduction de ses publicités du journal Le Monde ! Nous devons défendre une presse indépendante, le travail d'investigation ainsi que les lanceurs d'alerte qui agissent dans l'intérêt général !

120 milliards à l'échelle européenne cette fois-ci, combien pour la prochaine fuite ?

On sait que les fonds gérés à partir de structures offshore, c'est de l'ordre d'un tiers du PIB mondial. C'est un hold-up à très grande échelle. Nous en sommes tous victimes, mais les plus grandes victimes ce sont aussi les pays en développement qui ne reçoivent pas leur juste part et se voient piller leurs ressources naturelles●